L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Cie, Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUBOUR.
E. DUVERGER. S. BARRY.
N. 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT:
T. G. HUNT.

Trésorier d'Etat:

Auditeur des Comptes Publics:
JOHN E. KING—de St-Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques:
A. H. LAMON—de Ouest-Bâton-Rouge.

COMITE CENTRAL WHIG DE L'ETAT.

A une assemblée de ce comité, tenue jeudi soir, 1er septembre, dans la chambre des délibérations, ville de la Nouvelle-Orléans, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que les whigs des campagnes sont invités à se réunir le plus tôt possible, dans leurs paroisses respectives, à l'effet de nommer des candidats pour les places de sénateurs et membres de la Chambre des Représentants, et de nommer des candidats pour les places de [illegible] qui doivent être remplies [illegible].

Résolu, [illegible] ce comité recommande l'adoption, [illegible], de la base électorale, c'est-à-dire un vote par [illegible] cent votes whigs, et un vote pour toute fraction au-dessus de cinquante votes whigs donnés par les différens districts et paroisses à la dernière élection présidentielle. Résolu de plus que la base électorale soit reconnue comme devant diriger la règle de conduite des conventions.

Résolu que les whigs du Premier District Congressionnel composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans connue autrefois sous le nom de Municipalité Nos II et Trois, et désignée aujourd'hui comme Deuxième et Troisième Districts de la dite ville, le Troisième et cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi, et les paroisses de St-Bernard et de Plaquemines, sont invités à nommer des délégués à la convention qui doit faire choix d'un candidat pour représenter le dit District au Congrès.

Résolu que les délégués à la Convention du Premier District Congressionnel se réuniront dans la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, 20 septembre, à midi, dans la salle des délibérations du comité central whig de l'Etat, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

CHS M. WATERMAN, Président.
HENRY E. JOHNSON, [illegible] LAVILLE, Secrétaires.

LES WHIGS.

Le comité central whig de l'Etat a adopté dernièrement des résolutions que nous avons placées en tête de nos colonnes, afin qu'elles attirassent l'attention de ceux auxquelles elles s'adressaient. Ces résolutions recommandent à nos amis du deuxième et du troisième districts, de St-Bernard et de Plaquemines, de nommer des délégués à la convention chargée de choisir un candidat pour représenter le premier district congressionnel de la Louisiane. Nous constatons avec plaisir l'empressement qu'ont mis les whigs de quelques districts à faire choix de délégués suivant même que la recommandation du comité central eut été publiée; mais nous regrettons vivement l'indifférence dont ont fait preuve les membres de notre parti dans certains districts de la ville et dans les paroisses mentionnées plus haut. Nous sommes aujourd'hui le 14. La convention doit se réunir le mardi, 20 du courant, et nous n'avons pas entendu dire que St-Bernard et Plaquemines eussent nommé un seul délégué. Quel sera, nous le demandons, le résultat de cette apathie, si la convention s'assemble au jour indiqué? Les whigs du deuxième et troisième districts voudront-ils assumer la responsabilité de nommer un candidat sans que celui-ci ait obtenu l'approbation de St-Bernard et de Plaquemines? Ne reculeront-ils pas devant l'idée de soumettre à une délégation incomplète un nom, quelque populaire qu'il soit à la Nouvelle-Orléans, sans avoir d'abord acquis la certitude que ce nom ralliera toutes les forces du parti? Voilà des questions que, dans l'intérêt de notre cause, nous livrons au comité central qui, nous n'en doutons pas, comprendra la nécessité de renvoyer à une époque plus éloignée la désignation d'un candidat, dans le cas où les délégués de tout le premier district congressionnel ne pourraient se réunir au jour fixé par la convocation.

Nous croyons devoir également appeler l'attention du Comité Central sur quelques autres faits. Les whigs n'ont encore nommé aucun de leurs candidats soit aux places de Représentants, de Senateurs, de Shérifs, &c. Il serait temps, nous le croyons, de former un ticket général afin de ne pas nous laisser devancer par nos adversaires. Ceux-ci, on le sait, ont l'intention de soumettre à leur Convention des candidats pour toutes les places, même celles de Greffiers de Cour, de Collecteurs de taxes, d'Assesseurs et de Constables. La chose paraît d'abord quelque peu nouvelle, mais elle cesse d'étonner quand on songe que les meneurs locofocos veulent profiter des victoires qu'ils ont remportées il y a quelques mois et qu'il leur tarde de récompenser les amis avant que le peuple revienne de son éblouissement et échappe au pouvoir ceux qu'il y a élevés dans un jour de folle illusion.

Nous terminons ces quelques lignes en engageant les whigs à ne pas attendre le commencement d'octobre pour désigner leurs candidats. Le temps presse et il faut agir si nous voulons disputer le terrain à nos adversaires.

M. HARRY T. HAYS.

La Gazette de Bâton Rouge publie la lettre adressée par M. Harry T. Hays que la Convention whig a portée dernièrement comme candidat à la place de Trésorier de l'Etat:

Yazoo City, Miss. 26 août 1853.

Messieurs,—Je viens de recevoir votre lettre de ce courant, m'annonçant que la Convention whig de l'Etat, assemblée dernièrement à Bâton Rouge, m'a choisi comme candidat du parti à la place de Trésorier. Je regrette beaucoup que mon absence de la Nlle Orléans m'ait empêché de vous répondre plus tôt.

Tout en appréciant, comme il le mérite, l'honneur qu'on m'a fait en me désignant à la candidature à un poste aussi élevé, des circonstances d'une nature particulière m'obligent à vous annoncer qu'il m'est impossible d'accepter la nomination.

Espérant que votre choix [illegible] entre plus capable que moi de [illegible] de la place et qui pourra rallier les forces du parti whig, je vous remercie, Messieurs, des [illegible] bienveillantes que contient votre lettre [illegible] votre obéissant serviteur,

HARRY T. HAYS.

[illegible] John D. Dufrocq, M. G. Bryan, [illegible] Eugène La Noue, membres du comité.

Nous regrettons [illegible] que M. Hays n'ait pu accepter [illegible] que la Convention whig lui [illegible] comme une marque de la haute opinion [illegible] ses capacités et un témoignage [illegible] pour les services qu'il a rendus [illegible] un des plus zélés et des plus dévoués [illegible].

La vacance occasionnée par [illegible] tion de M. Hays doit, si nous ne nous trompons, être remplie par le comité central auquel la Convention a donné plein pouvoir d'agir. Nous espérons que le successeur de M. Hays sera désigné le plus tôt possible.

ARRIVEE DE L'ASIA.

NOUVELLES D'EUROPE DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

NEW-YORK, 8 SEPT.—Le steamer *Asia*, de la ligne Cunard, est arrivé à New-York. Les nouvelles qu'il apporte de Liverpool vont jusqu'au 27 août, et sont de trois jours plus récentes que celles de l'*Atlantic*. Les avis commerciaux sont plus favorables que ceux du dernier steamer.

Marché de Liverpool.

LIVERPOOL, 27 AOUT.—Le coton n'a pas été très recherché depuis le 20 du courant, jour du départ de l'*Europa* et le marché au commencement de la semaine, a été calme. Les spéculateurs et les exportateurs s'étant tenus éloignés du marché. Les détenteurs n'ont pas, néanmoins, témoigné un grand désir d'écouler leur marchandise et les prix ont acquis beaucoup plus de fermeté depuis quelques jours. Les transactions de la semaine ont à peine atteint le chiffre de 31,000 balles dont 4000 achetées par les spéculateurs et 5,000 par les exportateurs. A la clôture du marché, les cours étaient comme suit: Fair Orleans, 7 d; Middling Orleans, 6 1/8; Fair Uplands, 6 3/4 et Middling Uplands, de 5 7/8 à 5 15/16 d. la livre.

Le marché aux farines est encore animé; les prix tendent toujours à augmenter et toutes les qualités ont haussé. Le Western Canal est maintenant coté à 28 sh. 6 d. et l'Ohio à 30 sh. 6 de la baril. Les prix du maïs ont considérablement augmenté et cet article valait 32 cts le quart à la clôture. Le lard s'est bien vendu, le porc à des prix plus élevés aux mêmes prix et le jambon à des [illegible]. Il a régné de l'animation sur le marché au café, mais les prix n'ont pas varié. Le sucre a été plus ferme et la demande a été bonne. Les ventes de riz ont été considérables à des prix plus fermes, mais sans changement important.

Commerce.—Marché Monétaire.

Il ne s'est pas opéré, pendant la semaine de changement important dans le commerce de Manchester.

On se procure difficilement de l'argent sur le marché monétaire de Londres, et les consolidés ont fléchi à 8 1/4.

Marché au coton du Havre.

Le marché au coton du Havre a été languissant et les ventes de la semaine ne se sont montées qu'à 3,000 balles. Les acheteurs ont obtenu un léger avantage, mais les prix n'ont pas varié.

Question d'Orient.

La question d'Orient n'a pas encore été réglée. La conférence de Vienne essaie de satisfaire tout le monde.

Fièvre jaune à Mobile.

Mobile 13 sept. — Hier, jusqu'à 6 heures du soir, le nombre de décès a été de 31 dont 27 de fièvre jaune.

Malle de l'Est.

Mobile 13 sept.—La malle de l'Est qui devait arriver demain à la Nlle Orléans, a manqué au-delà de Stockton, Alabama.

FIEVRE JAUNE.—La fièvre jaune a fait son apparition à Alexandria. [illegible]

Les Réformateurs du Nord.

Abolitionistes—Bloomers—Chevaliers des légumes—Apôtres de l'eau.

Une assemblée composée des prétendus réformateurs du monde, abolitionistes, bloomers, chevaliers des légumes, apôtres de l'eau, &c., a eu lieu à New-York le 4 courant. Plus de 800 personnes assistaient à cette réunion, qui ne s'est guère fait remarquer par les sentiments de fraternité qu'on devait attendre d'une convention d'apôtres de l'humanité.

Nous n'avons pas l'intention de suivre pas à pas tous les orateurs qui, dans cette circonstance, ont pris la parole, celui-ci mélant l'esclavage à la cause de Dieu, celui-là [illegible] sur le même sujet, à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, un troisième, Mme Lucretia Mott, forcé de quitter la tribune devant les sifflets que son intolérance religieuse soulève, en outre, enfin, Miss Lucy Stone, l'apôtre des droits de la femme, terminant la comédie de la convention humanitaire au milieu des huées et d'un désordre impossible à décrire. Oui, Messieurs, avait dit le violent *bloomer*, (sa voix dominait à peine le bruit) vous pouvez siffler, crier autant que cela vous plaira, vous ne parviendrez pas à m'intimider; nous voulons l'abolition de l'esclavage ou la dissolution de l'Union. Le désordre à ces mots s'était fait émeute et la belle, Mlle Lucy eut peut-être rencontré une chute plus grave que celle des sifflets si l'on n'avait immédiatement éteint les lumières.

Le grand banquet des chevaliers des légumes a été moins tumultueux, bien qu'il n'y manquât pas d'originaux présidés par miss Lucy Stone en tête. La carte du repas comprenait un vaste assortiment de légumes à diverses sauces, de fruits de saison, d'eau pure de tout mélange, etc. etc. Les discours ont roulé sur les droits de la femme à porter des culottes, et sur la réforme indispensable à faire subir à la nourriture des humains. Le tigre et le lion, a dit un orateur, ne sont que des agneaux auprès de nous; Dieu nous a donné les produits de la terre pour apaiser notre faim et nous a défendu de toucher aux êtres animés de sa création. Quelques dames en bloomers ont ensuite pris la parole sur le même sujet et ont rompu bon nombre de lances en faveur de leur costume et de leur nourriture.

Cette ridicule comédie s'est terminée au milieu des moqueries des spectateurs des galeries, et chacun des acteurs s'est ensuite retiré chez lui, où l'attendait sans doute un souper plus substantiel.

LOUISIANE.

LA RÉCOLTE DE COTON—On lit dans la *Chronique de Natchitoches*:

Nos planteurs ont commencé la cueillette du coton. Si les chenilles, dont le nombre est déjà assez considérable, ne font pas de dégats la récolte de coton, dans la paroisse de Natchitoches, sera beaucoup plus belle qu'on ne s'y attendait au commencement de la saison. Si, au contraire, les chenilles se mettent dans le coton dans une ou deux semaines, la récolte sera de moitié moindre que l'année dernière.

— Le *Feliciana Whig* annonce que les chenilles ont fait leur apparition sur plusieurs habitations de la paroisse et ont considérablement nui à la récolte de coton.

—Le Bayou Sara *Ledger* dit qu'on ne s'accorde pas sur la nature de la maladie qui sévit en ce moment dans cette ville. On ignore si c'est la fièvre jaune.

Nous lisons dans le *National*, publié dans la paroisse de Plaquemines:

Notre pays est par excellence le pays des inventions et des entreprises hardies. Un de nos amis de la Nouvelle-Orléans, M. F. Newman, vient de faire une découverte si importante qu'elle est destinée à bouleverser, pour ainsi dire, le travail de la culture de nos vastes champs. La plante que l'on connaît sous le nom de COCO qui est jusqu'ici l'objet de tant de peines et de fatigues pour nos planteurs, est enfin destinée à disparaître de nos savannes, frappée de mort par le procédé que vient de découvrir M. Newman. Au moyen d'une eau qu'il fabrique lui-même et dont il humecte la terre, la plante s'étiole et meurt dans l'espace de deux heures. Ce procédé a été essayé chez M. Turner de la Terre-aux-Bœufs et nous mentionnons avec plaisir qu'il a été couronné d'un plein succès. Sous l'influence de ce liquide, la terre se régénère et partant produit une plus abondante moisson.

Le même journal ajoute que la récolte s'annonce sous les auspices les plus favorables. Les cannes sont belles malgré les pluies qui ont été abondantes et ont inondé les champs.

AFFAIRE KOSZTA.

Le Manifeste de l'Autriche contre la conduite généreuse du capitaine Ingraham, dans l'affaire de Koszta, à Smyrne, est loin d'avoir produit l'effet que ce gouvernement en attendait. La presse américaine a fait justice de ce document, et le *New-York Times*, entr'autres, démontre que le diplomate autrichien, malgré tous ses efforts d'éloquence, est loin de prouver que l'ordre impérieux du capitaine du *St Louis* au commandant du brick le *Hussard*, soit une violation du droit international et un acte d'hostilité. Autant vaudrait chercher à prouver, dit ce journal, que les [illegible] anglais, croisant sur nos côtes, dans le but de protéger les droits de la Grande-Bretagne et de s'emparer de tous ceux qui tentent de les violer, commettent envers nous un acte perpétuel d'hostilité.

L'Autriche semble se plaindre de ce qu'on ne lui ait pas permis de consommer ses projets, qui étaient probablement, d'emmener Koszta à Vienne, de le faire pendre et de régler ensuite l'affaire à l'amiable à Washington. Cette manière de procéder lui eut paru sans doute plus convenable, mais les goûts diffèrent sur de tels points, et nous préférons le procédé du capitaine Ingraham. Espérons que l'exemple de cet officier sera suivi désormais et que l'Amérique ne souffrira jamais qu'une puissance étrangère viole la liberté de tout individu ayant des droits à sa protection. Les questions de droits internationaux seront aussi bien réglées après qu'avant, et même mieux.

INCENDIE A MOBILE.—Le *Register* de Mobile annonce que dans la nuit de samedi, le feu a consumé la maison de M. G. M. Parker qui était allé passer quelques jours à la campagne pour se mettre à l'abri de l'épidémie. Les meubles, la librairie &c. ont été détruits. La propriété était évaluée à $3,500, dont $2,300 ont été couvertes par les compagnies d'assurances.

LA POLITIQUE A NEW-YORK.—Il paraît que les Hunkers ont jusqu'à présent le dessus dans le choix des délégués à la Convention d'Etat qui doit s'assembler à Syracuse. Il importe peu, d'ailleurs, que les Hunkers ou les Barnburners aient la majorité. La faction qui ne pourra agir à sa guise se retirera de la Convention et refusera de se soumettre au résultat de ses [illegible].

[illegible] ancien représentant de New [illegible] au Congrès, et écrivain distingué [illegible] Old Guards [illegible] guerre acharnée à l'[illegible] La dernière règne parmi ses bons amis du New Hampshire.

SOUSCRIPTION A CHARLESTON—La souscription totale de la ville de Charleston pour les pauvres de la Nouvelle-Orléans s'élevait, le 7 courant, à $6,503 50.

ESCROQUERIE SUR UNE GRANDE ECHELLE—Un courtier de New-York, nommé Gazman, jouissant de la confiance de plusieurs grandes maisons d'importations étrangères, a disparu le 1er courant, et n'a pas donné depuis de ses nouvelles. On assure qu'il est parti pour l'Europe en emportant cent mille piastres à la Banque de l'Union et des sommes variant de $5,000 à $10,000 à diverses maisons de New-York.

CORRUPTION POLITIQUE—A la convention whig de la ville de Philadelphie, qui a été tenue le 5 courant, un des candidats défait a accusé trois délégués de *Spring Garden*, d'avoir été soudoyés par par son adversaire. Un comité d'investigation a été nommé et il résulte de son rapport que les délégués en question avaient en effet été corrompus, non seulement par un, mais bien par les deux candidats, de sorte que tout en votant de l'argent des deux mains ils avaient voté pour celui qui s'était montré le plus généreux. Devant ces preuves les délégués coupables ont été expulsés à l'unanimité.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différents cimetières de la ville pendant les vingt-quatre heures expirées mardi, 13 du courant, à 6 heures du matin.

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total.
Cypress Grove No 2	15	1	16
Hôpital de Charité	4	1	5
Cimet. de St-Patrick	4	5	9
" Catholique No 2	2	1	3
" St-Vincent de Paul, 3e dist.	2	5	7
" de Lafayette, 4e dist.	2	5	7
	29	18	47

Hôpital de Charité—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt quatre heures expirées lundi, 12 du courant, à minuit:

Admis............20
Renvoyés guéris...30
Morts.............9 dont 6 de fièvre jaune.

H. VANDERLINDEN, économe.
Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1853.

[illegible] VAGABONDS—Une vingtaine d'enfans des [illegible] conduits hier [illegible] articles sur la levée [illegible] jeunes vagabonds [illegible]

[illegible]

EXÉCUTION—O'Donohoe, l'assassin de Mme Kinney et sa fille, a été exécuté le 2 courant à Syracuse, New-York.

UN PARDON IRRÉVOCABLE—La Justice vient de prononcer sur le singulier cas du nommé Edymoin. On sait que cet individu, condamné pour un temps assez long, a été détenu à la prison d'Auburn, était parvenu à extorquer sa grâce au gouverneur de l'Etat, à l'aide d'une série de faux certificats. Vainement le gouverneur à voulu, la fraude une fois découverte, révoquer ce pardon. Quelques avocats ont pris fait et cause pour Edymoin, déclarant qu'on ne pouvait pas revenir sur une grace volontairement accordée. L'affaire a eu du retentissement; le juge Humphries, d'Auburn, chargé de diriger le procès, a vu défiler devant lui presque tous les fonctionnaires de l'Etat, y compris le gouverneur lui-même. Enfin, après des débats animés, le tribunal a, vendredi matin, donné raison à Edymoin. Le voilà aussi libre, qu'un honnête homme; mais le plus étrange, c'est que, par admiration sans doute pour ses talents de faussaire, le public d'Auburn a la bonhomie de se montrer très heureux par cette décision.—*Cour. des E. U.*

MACHINES A VAPEUR.—*Alliance de la vapeur d'éther et de la vapeur d'eau, avec une économie considérable de combustible.*—Nous croyons ne pas devoir passer sous silence un système nouveau qui, d'après les termes du rapport d'une commission administrative d'ingénieurs étrangers à l'Académie, apportera à la navigation un perfectionnement remarquable.

Frappé de la perte considérable de calorique qu'entraîne la vapeur d'eau avec elle, après avoir dépensé sa force expansive, et de l'énorme quantité de houille que dévore le système actuel, M. Dutremblay a cherché, ainsi que bien d'autres ingénieurs, les moyens d'utiliser la chaleur perdue en l'employant à la formation d'une seconde vapeur collatérale, celle de l'éther, qui n'exige pour se produire qu'une petite quantité de calorique, et dont la force viendrait naturellement s'ajouter à celle de la vapeur d'eau. On connaît les tentatives analogues faites lui avec le chloroforme et autres agens expansifs, ailleurs avec l'air chaud.

Imaginez un appareil clos traversé de bas en haut par un grand nombre de petits cylindres isolés, dont le pied plonge dans un réservoir rempli d'éther. La vapeur d'eau détendue pénétrant dans cet appareil au sortir du cylindre, tout autour des petits tubes ci-dessus, retombe instantanément à l'état liquide, tandis que l'éther passe au contraire à l'état de vapeur dans les tubes, d'où la production d'une nouvelle force expansive, en même temps qu'il se fait par la condensation de l'eau un vide, source d'une autre force.

Pendant que l'eau condensée est refoulée dans la chaudière, avec la chaleur qui lui reste, la vapeur d'éther, qui s'est rassemblée au dessus du vaporisateur, est amenée dans un cylindre spécial, semblable à celui de la vapeur d'eau, muni de son piston particulier, à action indépendante ou liée à celle du piston, qui appartient au cylindre de la vapeur d'eau.

La vapeur d'éther, condensée par un jet continu d'eau froide, est refoulée à son tour à l'état liquide dans le vaporisateur, pour recommencer la rotation ci-dessus décrite.

Tel est le système à cylindres accouplés qu'a conçu et réalisé M. Dutremblay sur un navire en fer d'une force de soixante-dix chevaux, qui porte son nom et qui a fait plusieurs fois le trajet de Marseille à Alger, et *vice versa*. Ce bâtiment a en outre l'avantage de marcher à la voile et à la vapeur, et d'admettre simultanément des passagers et des marchandises.

D'après les essais, la dépense du combustible ne serait que de 1 kil. 15 environ par force de cheval et par heure, au lieu de 3 à 4 kil, ce qui serait une bien grande économie.

L'extrême inflammabilité de l'agent qui vient combiner ses efforts à ceux de la vapeur d'eau, est bien faite pour inspirer quelque inquiétude, on ne saurait le taire. L'auteur assure qu'il enchaîne l'éther dans des appareils si hermétiquement clos que son système ne serait pas plus dangereux que ne l'est l'éclairage au gaz.

FEUILLETON.

CHRONIQUE DES TROIS REINES.

JEANNE DE VALOIS.

XV.

LE BEAU POLHEIM.

Ainsi que l'abeille de Michel Montaigne, qui va, de çà, de là, pillotant les fleurs à travers les contes gascons et doux fleurantes, nous aimons à nous arrêter parfois en route pour *pilloter* quelques contes détachés, quelques épisodes inconnus, dignes d'être recueillis. Sans nous écarter de la vérité, ce que nous cherchons avant tout dans l'histoire, c'est l'historiette.

Sur les choses de Bretagne, Jeanne n'avait pu, n'avait dû rien dire à Louis d'Orléans. Nous serons plus explicites qu'elle.

Après la piteuse affaire de Saint-Aubin de Cormier, le bon duc François s'était vu contraint de signer le traité de Sablé, qui reconnaissait le roi Charles VIII comme tuteur d'Anne de Bretagne, en cas que le duc vint à trépasser. Il était mort peu de temps après, laissant la jeune duchesse fort empêchée, au milieu de ses engagemens matrimoniaux.

Des trois aspirans à la main d'Anne, un a disparu de la scène; mais, entre les deux autres, pendant une année entière, celle ci hésita à se prononcer.

Malgré son calme germanique, Maximilien, le premier, se lassa d'être balotté si longtemps: il retira ses troupes et alla avec elles guerroyer dans les Flandres.

Resté seul, et sans rivaux visibles, Monseigneur d'Albret, certes, devait croire la partie gagnée pour lui. Cependant, à force d'hésitations et d'atermoiemens, la duchesse le tint si bien en échec, que ces mois s'écoulèrent encore sans résolution aucune.

Alors d'Albret, secondé par de Rieux, trouva moyen de se créer un parti en Bretagne même: il s'empara de Nantes et d'autres villes, massacra la ligue des seigneurs bretons. Poursuivie, traquée par le terrible amoureux, Anne se transforme tout à coup en héroïne. A cheval, nuit et jour courant les champs, escortée du comte de Dunois et de quelques amis dévoués, sa voix de jeune fille éveille un écho puissant pour appeler ses fidèles Bretons au secours de leur nouvelle souveraine. Après des alternatives de succès et de revers, où elle déploie cette force de volonté qui est toute à l'honneur de son âge, mais qui faisaient la force de ses ennemis, elle entre triomphante dans sa bonne ville de Rennes. La poussée à bout, ne sachant plus de quel bois faire flèche, elle appelle à son secours les Anglais, qui envoient une flotte pour reprendre Nantes à d'Albret.

Alors intervient Mme de Beaujeu. Anne de Bretagne a violé les traités de Sablé: prenant outre la guerre civile et la guerre étrangère, troublant à peine au sein de ses propres Etats se révolte contre son tuteur légal, mérite-t-elle encore que l'on traite avec elle comme avec une souveraine? Non! Cette fois, il ne s'agit plus pour Anne de concessions, mais de déchéance, et la résistance est impossible. Au nom du roi Charles VIII, il lui est offert, en échange de son droit, cent mille écus de pension *et le choix de trois maris à sa plaisance.*

Ces trois nouveaux aspirans sont Louis de Luxembourg, le comte d'Angoulême et le duc de Nemours, tous trois de race royale.

Ombre du vieux duc François, n'eus-tu pas dû tressaillir d'aise dans la tombe à ce secret inespéré qui arrivait pour figurer dans le cortège de ses gendres?

Mais des trois, Mme Anne de Bretagne n'en veut pas accepter un. A bout de ressources et non de courage, dans son besoin de se faire un allié, d'obtenir un renfort contre la France et contre tous, elle envoie un message pressant à Maximilien, avec l'offre secrète de sa main.

Le roi des Romains, un peu rassuré de côté de la Flandre, bataillait alors en Hongrie. Ne pouvant aller sur le champ profiter en personne de cette bonne fortune inespérée, mais craignant [illegible] cette occasion tant [illegible]

[illegible] Wolfrang [illegible] baron de Polheim.

Certes, l'Allemagne ne pouvait être mieux représentée que par celui-ci, le chevalier teuton le plus abondamment pourvu de gentillesse et de bonnes façons auprès des dames.

Le beau Wolfrang avait près de six pieds de haut, les joues roses, les yeux couleur d'azur, un sourire perpétuel sur les lèvres. Recherché et mignard dans sa toilette, il portait un demi-manteau de velours broché d'or, une haute collerette à colonnade, de fines dentelles de Malines, et l'ordre de la Toison resplendissait sur sa large poitrine, entourée d'un double cercle de diamans et de pierres précieuses; le jour de la présentation, ses membres inférieurs se dessinaient dans toute leur pureté sous un éclatant maillot de soie; ses souliers à la bavaroise, à la semelle fortement marge autour du pied et se divisant en trois pointes, étaient de brocart, et n'attiraient pas moins l'attention que le reste. Il en laissa la mode en France. Malgré sa haute taille, le beau Polheim possédait une telle souplesse de mouvements que les dames d'Amboise et de Tours se pâmaient d'aise en lui voyant faire un salut à la Franciscaine ou de belles révérences à deux et trois étages.

Par malheur, il était difficile de savoir si son esprit répondait aux grâces de sa personne; il s'exprimait difficilement en français et avec un accent tellement prononcé, que Madame, qui, d'ordinaire, n'était rien moins que plaisante, disait que sa conversation n'était pas *conduite*, mais *cailloutage*. Qu'importait, après tout! N'était-on point assez de plaisir déjà que de pouvoir le regarder?

Tandis que le comte Angelbert de Nathus, chargé d'une mission auprès de Mme de Beaujeu, entamé diplomatiquement avec celle-ci, l'entretient des moyens de pacifier la Bretagne, et de faire respecter les traités conclus, le beau Polheim, en apparence préoccupé seulement de se faire admirer, monté sur un haut coursier de Frise, à la forte encolure, se promène à travers les rues de la ville, et toute la population feminine s'amasse aux fenêtres pour le voir passer.

Cependant, un bruit, qui fut courir par lui des environs, en même temps que de lui même auprès de quelques-uns des admirateurs; on prétend que, sous le manteau de Gaimigate, fait prisonnier par le roi Louis XI, un Gallois, malgré les vives instances de l'empereur et du roi des Romains, ne consentit à l'échanger que contre une paire des lévriers de M. de Bocael, et que, [illegible] l'échange eut lieu, ce qui ambre passablement cette décision parmi les hommes, jaloux de sa bonne mine, que, comme tonne, le beau Allemand n'est que de la valeur de deux lévriers.

Après plusieurs entrevues graves et approfondies entre Mme de Beaujeu et le comte de Nassau, on déclarer parut se laisser convaincre par les bonnes raisons de la Régente: il abonde même dans son sens. au point de [illegible] proposé par elle. Il fut convenu alors que [illegible] Nassau ne [illegible] en Bretagne, engager Anne [illegible] combattre les mauvais conseillers qui l'entouraient, et élever la voix en faveur de la France [illegible]

[illegible]

XVI.

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE.

(In the page's order this section follows the next passage; see below.)

Dans ce temps de rame, où tout se jouait au plus fin, sinon au plus fort, la politique n'était-elle pas une véritable comédie?

Le secret avait été bien gardé. Mme de Beaujeu attendait toujours que la jeune duchesse eût fait son choix entre les trois aspirans qu'elle lui avait proposés, quand un message secret de Dunois, à qui Mlle de Geiré a tout révélé, lui apprend le mariage d'Anne et de Maximilien, l'informant en même temps que, de tous côtés, des troupes allemandes entre dans le duché. Maximilien va s'entraîner avec lui l'empire et l'Angleterre, le roi d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique, faisant trêve à ses guerres contre les Maures, ne peut manquer de seconder ce mouvement.

C'en est fait, tous les efforts de la [illegible] et cauteleuse politique de Louis XI sont d'un seul coup mis à néant; Mme de Beaujeu, forcée de s'avouer vaincue en ruse, éclate en imprécations contre la traîtrise de ses faux alliés; à Tours, à Paris, on se récrie, on se lamente, on s'indigne. La Bretagne est à jamais perdue pour la France, et tout cela grâce à la jambe de beau Wolfrang de Polheim.

Que faisait le gentil roi Charles VIII, pendant ce temps?

Il s'ébattait doucement dans son château d'Amboise, où nous allons l'aller retrouver pour assister à une des plus étranges, des plus inattendues révolutions qui se soient faites.

XVI.

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE.

Le château d'Amboise, composé, ainsi que presque tous les châteaux royaux de France, d'une foule de constructions différentes de style, et perché, au point culminant de la côte, sur une base de rochers, faisait, de loin, au voyageur qui passait sur la rive opposée de la Loire, l'effet d'une ville suspendue sur une autre ville.

Ce qu'on y voyait pour lors de plus remarquable et de plus attrayant, car la grosse cour d'entrée, par laquelle dix cavaliers pouvaient monter de front jusqu'à l'esplanade, à une hauteur de quatre-vingts pieds, ne devait être construite que quelques années plus tard, c'était une nouvelle galerie, élevée depuis peu sur les épaisses murailles, et qui, d'un et d'autre côté, percée de cinq larges fenêtres, s'ouvrait à la fois sur la rivière et sur les vastes cours de la vieille citadelle.

Pour l'architecture comme pour l'ornementation, cette galerie tranchait au vif avec ses bâtimens dénués, ceux-ci gardant toujours l'empreinte de ces formes simples, sévères et même rigides de l'art au XVIe siècle et durant la première moitié du XVe. Tout au contraire, dans la nouvelle galerie, l'invasion de la science grecque d'Orient en Occident, déterminée par la prise de Constantinople, se fait déjà sentir. Les poutres des plafonds ne s'y allongent plus isolément d'un point à l'autre, tracées dans un but d'utilité, elles s'y entrecroisent conformant des encadremens en losanges, du milieu desquels saillissent [illegible] ces de gros choux frisés, ou de monstrueuses pommes de pin. Autour des fenêtres et des portes, au lieu de ces élégans et sobres rinceaux de lierre ou de feuilles de chêne, serpentent avec profusion des entrelacs de fleurs, de fruits et de clochettes; de petits oiseaux les ailes entr'ouvertes, semblent y grimper le long de lianes capricieuses. Ce style, un peu confus, un peu prétentieux, que depuis on a nommé le style flamboyant, préparait celui de la Renaissance.

Quant à l'ameublement de la galerie, il témoigne plutôt des instincts particuliers du possesseur, que de son goût d'artiste; le long des lambris boisés se sont des trophées d'armes, des lances dorées, supportant des cuirasses, des brassards, des cuissards, des jambières, des rondaches, des gantelets de fer, le tout surmonté d'un casque à visière et à cimier, ce qui représente assez bien un homme d'armes endormi, adossé à la muraille. Plus loin, au faisceau de sabres, d'épées, de poignards, de javelots, de demi-piques, fait rosace autour d'un riche et large bouclier; puis, voici des arcs, des flèches, des arbalètes incrustées de nacre et d'ivoire, de légères arquebuses damasquinées d'argent, de drapeaux, des pennons de soie, brodés et armoriés; puis des ramures de cerfs, auxquelles pendent tous les attributs de la chasse. Là, où la muraille n'est pas surchargée de si lourds ornemens, se montrent des peintures, des cartes, ches qui les reproduisent encore. On y voit pourtant quelques portraits, dont un est trois fois répété, c'est celui de Jules-César.

Sur le parquet, recouvert d'une riche tapisserie de Dinan, s'espacent, çà et là, de petits coffres renfermant précieusement dans de son, pour les préserver de la rouille, des cottes et des chemises de maille d'acier, de la meilleure fabrique de Milan; puis, comme meubles meublans, ce sont des tables houssées de velours, de hautes chaises de bois sculpté ou doré, des fauteuils écussonnés, embourrés au dossier et au siège, des couchettes, un lits de repos.

Parmi tous ces meubles, il en est un qui se distingue des autres par son importance, par son éclat et la diversité de ses couleurs, c'est une *librairie*, assez considérable pour le temps, et où se rangent côte à côte, couchés sur champ cependant, comme c'était l'usage alors: *la Bible*, *l'Histoire romaine*, extraite d'après Lucain, Suétone et Salluste; *la Légende dorée*, par Jacques de Voragine, et *le Rosier des guerres*, par feu le roi Louis XI; le *livre de Vita Christi*, par François Ximenès, et tous les romans du *Saint Graal* ou de *la Table Ronde*, par Robert de Borron, Hélie de Borron, Luces de Gast, noms oubliés aujourd'hui, peu connus autrefois, mais qui méritaient un sort meilleur.

Pour jeter un peu de vie et de mouvement au milieu de toutes ces choses immobiles et muettes, dans l'embrasure des fenêtres, et aux angles de la grande galerie d'Amboise, il y avait des perchoirs où l'épervier et le faucon muscadin, retenus à la chaîne sur leurs bâtons dorés, s'agitaient en poussant des cris ou en faisant [illegible] sonnettes; puis aussi des niches [illegible], recouvertes de tapisseries, où [illegible], et selon leur gré, quelques [illegible]

[illegible] libres, vivant en plein [illegible] autour du feu des cheminées, et vrais seigneurs du logis en l'absence du maître.

Cette galerie, à la fois chenil, musée, bibliothèque et fauconnerie, composait à elle seule l'appartement à peu près complet du roi Charles VIII. Toutefois, à son extrémité septentrionale, une petite porte était pratiquée, qui donnait passage dans la chambre à coucher de Sa Majesté.

On était au mois de mai 1491. Cet air tiède et parfumé des printemps de la Touraine pénétrait par les fenêtres entr'ouvertes du côté des cours.

Dans ce moment, Charles et ses mignons, Miolans, de Maillé, d'Estouteville, Gonzé, de Pienne, Bourbon-Vendôme, de Ligny, et tous autres, courbés sur de gros manuscrits, qu'ils appuyaient, qui sur une table, qui sur un fauteuil, qui sur une encoignure de la librairie, ou même sur la couchette où se tenait le roi, semblaient grandement occupés à l'étude. Certes, si M. le maréchal de Gyé, gouverneur du château d'Amboise, et monsire de Graville, resté gouverneur de Charles VIII, quoique celui-ci fût en plein âge de majorité, les avaient surpris dans cette posture attentionnée et silencieuse, quoique peu faciles à satisfaire, ils eussent été ravis de leur recueillement et de leur bonne volonté à s'instruire. Il faut dire toutefois, pour la décharge de leur jeunesse, que tous ces beaux érudits, à l'exception d'un seul, ne regardaient alors que les images dont ces riches volumes étaient enluminés jusque dans leurs lettres initiales.

Un éclat de rire rompit bientôt le silence:

X.-B. SAINTINE.
(A continuer.)

Décédé hier à 4 heures de l'après-midi, ANDRE FELIX DARCANTEL, à l'âge de 17 ans. Les amis et connaissances des familles Darcantel, Mercier et Calas, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures précises. Le convoi partira de chez le Dr Mercier, No 120, rue du Canal, près de l'encoignure de la rue du Cirque.

Décédé hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 3 ans, JAMES EDOUARD LAVIGNE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce [illegible], à 3 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira du No 73, rue Dauphine, entre Canal et Bienville.

Décédée hier matin, à sept heures, chez M. Edmond Fortier fils, paroisse d'Orléans, Mlle. ORRAIS SMITH, à l'âge de 27 ans.

Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Fortier, Maureau et Gonzalès, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu ce jour, [illegible] heures du matin. Le convoi partira du Ferry de M. Truxillo [illegible].

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouvelles additionnelles par l'Asia.

QUESTION D'ORIENT.

New-York, 8 septembre.—La question d'Orient inspire de la confiance et on la considère dès aujourd'hui comme à peu près réglée.

Servie.—Les troubles qui, disait-on, avaient éclaté en Servie, n'ont aucune importance.

M. Buchanan.—M. Buchanan, ministre américain à Londres, a été présenté à la reine et a délivré ses lettres de créance.

Troubles au Maroc.—Des troubles ont eu lieu au Maroc; ils ont été [illegible] les troupes impériales sont demeurées victorieuses.

Steamer de la Californie.

New-York, 9 septembre.—Le steamship "Star of the West" est arrivé [illegible] de San Juan, avec des dates de San Francisco du 19 août. Ce steamship porte un million et demi de piastres en poudre d'or.

Marché de Baltimore.

Baltimore, 9 septembre.—Le café est [illegible] en grande demande. Les ventes de la semaine ont été de 14,000 sacs de 10 3/4 à 11 1/2 c. la livre pour le Rio. Le sucre est en hausse [illegible] par livre.

BULLETIN COMMERCIAL.

MARDI SOIR, 13 SEPTEMBRE.

La demande de coton a été bonne. Les transactions d'hier et d'aujourd'hui se sont élevées à 1,000 balles à des prix généralement fermes.

Inférieur,	[illegible]	Middling fair,	11 3/4 @ [illegible]
Ordinaire,	[illegible]	Fair	12 1/4 @ —
Middling,	[illegible]	Fully fair,	12 1/2 @ —
Good Midd.	[illegible]	Good Fair,	— @ —

TABAC—Pas de transactions.

SUCRE & MELASSE—Ventes de détail seulement.

FARINE—Ventes: environ 700 barils de $6 00 @ $6 70 la superfine, et de $6 25 @ $6 75 les marques extra et choix extra de St-Louis.

MAIS—Ventes: 4,000 sacs à 62 cts le mélangé, 68 cts le mélangé et le jaune, et de 64 @ 66 cts le blanc et jaune.

AVOINE—L'avoine de St-Louis a rapporté 48 cents et celle de la partie Nord du Missouri de 36 @ 37 cts.

SON—Ventes: 700 sacs de $1 @ $1 08.

PROVISIONS—Ventes: 600 barils mess non-inspecté à $14 50.—50 boucauts de plats-côtés à 9 cts—400 barils de graisse, les qualité, à 12 cts.

WHISKEY—Ventes: 200 barils à 25 cts le rectifié et l'ordinaire.

SACS EN FITRE—Ventes: 160 balles à 10 1/2 cts.

CAFE—Marché ferme. Ventes: 180 sacs de Rio à 11 1/2 cts.

CHANGE—Le change n'a pas varié:

New-York, à vue, 3/4 @ 1/4 pour cent d'escompte.
" à 60 jours, 1 3/4 @ 2 [illegible]

FRET—Un navire devant partir pour *Liverpool*, a abandonné sa consignation pour du coton à 1/2 d.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Tampa, Place, Vera Cruz
Goélette Ella, [illegible], Pensacola
Alice, Butler, Havane
Corvette Sea Drop, Walt, Belize Head.

Arrivés Hier.

Pas d'arrivages de la mer

STEAMBOATS.

Gipsey, Ure, Bayou Sara, mélange, sucre, coton
Ophelia, Maiba, de la Balize
Hydrogen, Kay, d'Alexandrie—coton
Saxon, Brewer, Princeton.

Memoranda.
Ports des Etats-Unis.

New-York, 5 septembre—Parti, navire Esplanade, pr la Nlle-Orléans.

Boston, 3 septembre—Sorti de quarantaine, navire Sheffield, Lewis, de la Nlle-Orléans.

Ports Etrangers.

Liverpool, 29 août—Arrivé, Emmeline, Purrier; Queen, McCartney; et Jas Thomas [illegible], Nlle-Orléans; 21, Dundee [illegible]; 23, Emma Watts, [illegible]; Whitney, [illegible] Nlle-Orléans.

Londres, 20 août—Entré, Pelcon, Wade, de la Nlle-Orléans.

A la hauteur de Portsmouth, 18 août—[illegible], de la Nlle-Orléans.

Havre, 19 août—Arrivé, Manchester, Tyler, de la Nlle-Orléans; 21 Athens, Robertson, do.

Bordeaux, 21 août—Arrivé, Margaret, Wood, de la Nlle-Orléans; [illegible].

Trieste, 15 août—Arrivé, John Henry, Ozzard, de la Nlle-Orléans.

A Gonaïves, [illegible]—Barque Home, Hopner, de la Nlle-Orléans [illegible].

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

Mobile	[illegible]	[illegible]
Covington	[illegible]	[illegible]
Bayou Sara	[illegible]	[illegible]
Vicksburg	[illegible]	[illegible]
Rivière Rouge	[illegible]	[illegible]
St Louis	[illegible]	[illegible]
Vera Cruz	[illegible]	[illegible]
Rivière Ouachita	[illegible]	[illegible]

$10 de récompense.

PARTI de l'écurie un cheval bai [illegible] [illegible] No 10, rue Bienville. 14sept

A vendre.

ON offre à vendre immédiatement, pour cause de départ, une négresse âgée d'environ 34 ans, [illegible] S'adresser au No 36, rue de la Douane, chez J. B. DERBEY, Courtier. 14sep

Maison de résidence demandée.

On a besoin d'une bonne maison pour une famille de huit à dix personnes; on la louera ou l'achètera. On désire, qu'elle soit dans le voisinage de [illegible] S'adresser à H. ROMBAREL, Droguiste. 14 sept.

EN débarquement du navire Bella Cubana, de Bordeaux:
5 barriques vin rouge St-Julien;
60 barriques do St Emilion;
40 do do Quegries;
447 caisses vin rouge St-Julien;
50 do do vieux Château Latour;
20 do do do Larose;
50 do do blanc Sauternes;
10 paniers bouteilles [illegible]
FERDOS FRERES,
14sept 247 et 249, rue Royale, [illegible]

A. STURZENEGGER & ETERNOD.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances, que le premier octobre prochain leur magasin sera transporté du No 44, rue Bienville, au No 47, rue de Chartres. Ils appellent en même temps l'attention particulière de leur clientèle sur le grand assortiment de marchandises sèches, ci-après mentionnées, en débarquement du navire Wurtemberg, du Havre:

3 caisses gros de Rhin lustrine et satin de Chine noir, de toutes largeurs;
2 caisses ribbons brodés;
2 do rubans satin unis;
1 do do taffetas façonnés;
1 do Evantails genre nacré;
1 do parapluies de soie grande largeur;
1 do do do petite do
1 do ombrelles, haute nouveauté;
1 do chemises de toile;
1 do galons de haute nouveauté;
2 do cotons rouges;
1 do mousseline brodée à ramages, bouquet et à pois;
1 do gilets, satin façonnés, fantaisie;
4 do fleurs, comme parures pour mariées, fleurs jumelles, boîtes et montures de fleurs, guirlandes, etc.
15 caisses mouchoirs madras de toutes qualités;
3 do du Poliacat;
4 do do brodés à avec et sans dentelles;
—ET AUSSI—
15 do fusils doubles;
1 do pistolets de salon et amorces.

Les prix sont établis, comme à l'ordinaire, sur la plus basse échelle.

Les soussignés ayant reçu l'ordre de clore quelques consignations, vendront en outre diverses marchandises au prix coûtant.

A. STURZENEGGER & ETERNOD.
14sept Dès le 1er octobre au No 47, Chartres.

Rubans velours! Rubans velours!
A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 44, rue Bienville, mais dès le 1er octobre prochain au No 47, rue de Chartres,

RECOIVENT en débarquement du Wurtemberg, du Havre, et vendront à des prix excessivement [illegible]. Une caisse rubans velours, noirs et couleurs. 14 sep

[illegible]

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 44, rue Bienville, mais dès le 1er octobre au No 47, rue de Chartres.

RECOIVENT par le navire Wurtemberg, du Havre,—4 colis. Cotonnade française, grande largeur;
5 do do do petite do
Et les offrent en vente aux prix les plus bas du marché. 14 sept

CAFE—Est sacs café vert de la Havane, de première qualité, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14 sep 37, rue de la Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de Imperiales, [illegible], Regalias, Conchas, Panetelas, Trabucos, Londres et Millares, des marques favorites telles que: Monte Cristo, Nueva Empresa, [illegible], Comercio, [illegible], Partagas, Cabanas &c.

Aussi—Graine de tabac de la Havane, de la récolte de 1853, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14 sep 37, rue de la Commune

MIEL—20 barils miel supérieur de Cuba, à vendre par LABORDE & XIQUES,
14 sept 37, rue de la Commune

INDIGO—4 surons indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES,
14 sept 37, rue de la Commune

Chandeliers angéliques à [illegible].

RECU par le navire James N Cooper, venant de Liverpool,
Par boîtes des dimensions suivantes, savoir:
[illegible] à 16 cts. la livre
Par fonds, 46 X 16, 54 X 20.

A partir d'aujourd'hui, les prix de chandelles en fonds seront comme suit:
25 pouces—75 cts. le pouce,
De 45 à 50 pouces—$1 do.
De 70 à 84 pouces—$1 25 do.
JUAN Y. DE EGAÑA,
27 mai 47, rue Bienville

ANNONCE.
Enseigne des Armes de Chartres, No 14.
Madame [illegible]

VIENT de recevoir par l'[illegible], un magnifique assortiment de bonnets, mantilles et [illegible] en [illegible] anglaise.

Aussi, de la poterie [illegible]

Il détaille ces articles à des prix très modérés.

P. LEBEUF & CHARTRAND,
55, RUE DE LA DOUANE,

[illegible]

HUILE D'OLIVES—150 paniers huile [illegible] 20 [illegible], à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée

MAISON ROUGE.
JOS. E. ROBERT & Co.
AUX HABITANTS.

LE soussigné a [illegible] dans leur Magasin Rouge [illegible] de Kersey, [illegible] couvertures [illegible] de drap, pantalons [illegible] et bas de laine [illegible] rouge [illegible]

JOS. E. ROBERT & Co.
Maison Rouge, la plus près de la halle à la viande.
13 sep

ON demande à acheter de 14 à 16 [illegible] [illegible] BUFUS DOLBEAR, 168, rue du Canal. 12 sept

250 de Récompense.

PARTI marron, le 8 août dernier, de l'habitation du soussigné, un nègre du nom de JOE ou JOSEPH, âgé d'environ 5 pieds 5 ou 6 pouces [illegible]

JAMES S. WILSON.

Aux Fabricants de Liqueurs.

EN débarquement du navire Bella Cubana, de Bordeaux:
30 caisses de 25 paniers de deux pompons chacun à [illegible]
30 caisses de 25 paniers de deux pompons chacun [illegible]
130 caisses de 12 crachons pour Cerises.
A vendre par NUMA LACOSTE,
No 147, rue Royale

EN débarquement du navire Bella Cubana, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Ville de Pleiras.
30 do do Château Bonneau.
150 caisses do St Julien Médoc.
21 do do Château Léoville.
10 do do Château Lafitte.
10 do fruits au jus.
10 do cerises à l'eau de vie.
A vendre par NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale

COGNAC—15 quarts cognac marque E. Gouny.
10 do do J. Lee.
15 balles do do J. Lee.
15 quarts do do J. Augusta.
A vendre par NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale

HOUBLONS—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

OPIUM—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

GOMME ARABIQUE—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

SULFATE DE QUININE—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

GRAINES DE LIN—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

SALSEPAREILLE DE HONDURAS—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

EXTRAIT DE CAMPÊCHE—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

GRAINES DE LIN d'Europe—[illegible] P. CUSACHS, enc. Royale et St-Philippe

AMIDON—[illegible] P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe

VINS DE BORDEAUX. [illegible]

$50 de Récompense.

[illegible]

AU NEVEU [illegible]

HUILE de [illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

TABAC [illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

MOUTARDE de Kentucky—[illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

AMIDON—[illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

BOUTEILLES [illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

WHISKEY [illegible] E. J. HART & Co. 73, Tchoupitoulas

COGNAC—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co. 27, rue St-Louis

Véritable Madras.

[illegible] D. DE OGER & BIFFLARD, 29, rue de la Douane

[illegible] & BRULLEY & Co., RUES CANAL ET ROYALE.

60, RUE DE CHARTRES.

(OFFICIEL.) AVIS.
Bureau de Santé.

Nlle-Orléans, 5 septembre 1853.

L'ATTENTION des pilotes, des capitaines de bâtimens de quarantaine, des capitaines de navires et des commandans, est appelée à la résolution suivante, adoptée aujourd'hui par le Bureau de Santé: [illegible]

[illegible], président.
[illegible], secrétaire du Bureau de Santé.

AVIS AU PUBLIC.

[illegible]
L. BOSSEO.

Monnaies, Bouillons et Chapeaux.

430 [illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le sixième versement de 10 pour cent sur leur souscription au fonds capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré à ce bureau, lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par le Bureau des Directeurs, pour les versements des actionnaires [illegible].

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné que des livres de souscription pour le placement de 10 000 actions de cette Banque, [illegible] seront ouverts au bureau de la Banque, au coin des rues Royale et Toulouse, [illegible] jusqu'au samedi, 3 septembre [illegible]

Par ordre de la Direction. E. ROUSSEAU, Caissier.

Ecoles publiques du Second District.

LES candidats à la place de professeur de Mathématiques et de Physique au "High School," du second district [illegible]

Par ordre de la Direction. F. DE WINT, Secrétaire.

Société demandée [illegible]

F. DAUERI [illegible] Restaurant [illegible] rue du Canal.

[illegible] H. MEUGENS, 31, rue Commune, Administrateur de la succession de J. Gross.

CIGARES DE CHOIX—Reçu par le [illegible] Casa, Gómez, Concha, La Rosa, La Reina, Regalia, La Flor de Cuba, [illegible] M. MEUGENS, 31, rue Commune

SUCRE ET CIGARES.

257 CAISSES sucre de la Havane. [illegible] F. VISSER & Co., 24 & 25, Vieille Levée.

165,700 CIGARES de la Havane, venant d'arriver par le brick [illegible] [illegible] J. M. CABALLERO, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES DE MANILLE—[illegible] J. M. CABALLERO.

CORDILLERAS—150 paniers [illegible] Py. VALETON

SARDINES à l'huile—[illegible] Py. VALETON

INSTITUTION POUR LES JEUNES FILLES.
No 60, rue de la Douane.

MADAME PARENT annonce aux familles qu'elle [illegible]

PAPIER PEINT—PAPIER PEINT.
Vve. HENRY & Co.
149, rue de Chartres.

ONT l'honneur d'annoncer au Public en général et aux marchands en particulier, qu'ils viennent de recevoir par le navire Wurtemberg, du Havre, [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX—Importateur.

No. 188, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

APPELLE l'attention [illegible]
Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS
[illegible]

PAPIERS PEINTS.
F. OSPENHEIM.
166, RUE DE CHARTRES, 166,

VIENT de recevoir par [illegible] du Havre, un assortiment complet de papiers peints [illegible]
F. OSPENHEIM, 166, rue de Chartres.

ON désire acheter immédiatement [illegible]

UN bon CHAUDRONNIER trouverait de l'emploi [illegible]

CAFE A VENDRE.

A VENDRE pour cause de départ—Un Café situé à l'encoignure Royale et Hôpital. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

ANNONCE!

RECU par le Wurtemberg, une caisse de Couverts en métal [illegible]
A. FAYA & Co., 26, rue de Chartres.

DERNIERES ARRIVÉES.
Du bon marché!
PANORAMA MUSICAL.
MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE.
2 à 4 morceaux pour 5 cents.
A. FAYA & Co., 26, rue de Chartres

Romances à bon marché.

[illegible]

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 16. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAUSSURES, [illegible]

COLLEGE AUDUBON,
Enseignement Théologique et Industriel, dirigé par S. Rosen, ex-principal de l'Ecole Supérieure (High School) du Premier District de la Nouvelle-Orléans.

LE cours d'études embrassera toutes les branches, depuis l'instruction primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'anglais, l'espagnol, le français, le latin, le grec, les mathématiques, la rhétorique, l'histoire, la géographie, la tenue des livres, la calligraphie, &c. &c.

Toutes les branches accessoires seront enseignées au besoin.

Le Directeur se fera toujours un devoir d'employer les meilleurs professeurs.

Dans le local vaste et aéré du collège, il y a deux belles cours pour les récréations: l'une destinée aux enfants des classes primaires, l'autre aux élèves des autres classes.

Conditions:

[illegible]

Références:

[illegible]

Ateliers d'automne.

[illegible] RUFUS DOLBEAR, 168, rue du Canal

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 60,
Entre les rues Poydras et Perdido.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 120, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.

Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres... $1 à 5 par jour.
Chambres pour les esclaves........ $1
Salles pour les esclaves............ $1

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN HOROLD fait partie de notre maison comme associé, à partir de ce jour.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1853.
CHARLES ODIER & CO.

A partir de cette date, les affaires de ma maison seront conduites sous la raison de J. H. MARES & Co.
Nouvelle-Orléans, 31 août 1853.
JOS. H. MARES, 46 et 78 rue des Magasins

MM. WILLIAMSON, ZARATIN & Co. ont transporté leur magasin au No 20 1/2 rue Poydras, au No 131 rue de la Commune, encoignure Carondelet.

HUILE DE COLZA—A vendre en débarquement du Thos. Wright, venant de Bordeaux: [illegible]
FAUREN & NORMAN, 33 et 35, rue Royale.

GENIEVRE—En débarquement du Thos. Wright, [illegible]
FAUREN & NORMAN, 33 et 35, rue Royale

LIQUEURS de Bordeaux—En débarquement du Thos Wright, [illegible]
FAUREN & NORMAN, 33 et 35, rue Royale

BOUCHONS—A bord du Thos. Wright, de Bordeaux: [illegible]
FAUREN & NORMAN, 33 et 35, rue Royale

RECU par les derniers arrivages de New York, 5 caisses de fromage de Goshen, [illegible]
FAUREN & NORMAN, 33 et 35, rue Royale

EN débarquement du navire Thomas Wright, venant de Bordeaux:
125 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
10 do do blanc Haut Sauternes,
[illegible]
X. LAMBERT, 62, Magazine.

CIGARES PRINCIPE—[illegible]

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.

[illegible] G. W. DUNBAR, No 10, rue de Chartres.

Galerie Daguerrienne de [illegible]
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

[illegible]

Maison à louer ou à vendre.

[illegible] CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville.

TAPIS—TAPIS CIRES, NATTES, [illegible]

[illegible]
A. BROUSSEAU & Co., 23, rue de Chartres

RECU par les derniers arrivages de la Havane [illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane

TABAC en feuilles des meilleurs Vegas de la Vuelta de Abajo et de Cuba, [illegible]
Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane

ZINC—20 barils en feuilles de No 9, reçus de New York, à vendre par Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane

200 Barriques de vin de Catalogne sous les clés de la douane, à vendre par Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane

VINS en barriques et en caisses—
[illegible] vin rouge ordinaire,
[illegible] vieux vin de pays fin,
25 barils vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] Château Malvirade,
20 do do St Julien.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis

BOUCHONS—25 balles (de 15 milliers chaque) bouchons pour bouteilles d'eaux minérales, et vin rouge, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis

HUILE D'OLIVES—456 paniers huile (12 bouteilles de 24 onces) et 100 paniers huile (24 demi-bouteilles) de la marque A. Crose, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés:
20 caisses muscat de Frontignan,
10 do Vermouth.
115 barils bouteilles vides 25 onces,
Dames-jeannes de 1, 2, 3, et 5 gallons.
PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis

AMANDES DU LANGUEDOC—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Thomas Wright, de Bordeaux:
60 barils vin rouge Montferrand,
25 barils vin blanc Château Bonneau,
20 barils vin blanc Haut Sauterne,
2 quarts de pipe eau-de-vie de cognac,
2 quarts do do do fine champagne,
10 caisses de vins de J. Chauvet, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

A VENDRE par le Hendrik, de Bordeaux:
[illegible] vin rouge Château Bonneau, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

A VENDRE par le trois-mâts Bridge, de Bordeaux:
[illegible] eau-de-vie, nouvelle récolte, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

EN magasin—35 bques vin rouge Bordeaux et divers:
[illegible] Haut-Sauterne,
[illegible] Tavel,
[illegible] Frontignan,
[illegible] eau-de-vie,
[illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée

EN débarquement du navire Belle Cubana, venant de Bordeaux:
[illegible] X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins

EN magasin [illegible] Thomas Wright [illegible] sardines à l'huile, [illegible]
JOSEPH LAKATA, Jefferson; 12, Toulouse.

A VENDRE par le navire Sarah Bridge, [illegible]

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.
JUNTA DE SAUDE.

OS membros que tomaram sob sua conta a [illegible] desta sociedade, se acharão devidamente assignados, que procurarão os seguintes:

ANTONIO VIEIRA, Presidente, esquina das ruas Dauphine e Ursulines.
ANTONIO R. BORGES, 1° Vice-Presidente, esquina Dauphine e Tchoupitoulas. Lafayette.
LUIZ MACHADO, 2° Vice-Presidente, esquina das ruas Dauphine e St. Pedro.
ALEX. FERREIRA, Tesoureiro, esquina das ruas Canal e Magazine.
JOSÉ RIBEIRO da Silva, Colector, esquina das ruas Francesa e Grande Homens.
ESTANISLAU CAGNEAS, esquina Gallatin e Urselines.
BERNARDO GONZALEZ, Dº.
JOZÉ DIAS, no Rail Road [illegible].
EDMOND GARCIA, rua Magazine, Nº 34.
MANUEL J. DAVILLA, rua Poydras, Nº 61.
GIOVANNI BOICH, rua de Orleans, Nº 113.
VICENCIO CAMUGLI, rua d'Amour, Nº 76.
MANUEL F. DE SOUZA, no Ferri da rua Canal.
FEDERICO PICCHI, rua Bourbon, Nº 184.
Nova Orleans, 7 de Septembro de 1853.
ANTONIO VIEIRA, Presidente.

Société Portugaise de Bienfaisance.
COMITÉ DE SANTÉ.

LES membres qui sont actuellement de service sont prêts de s'adresser à l'un des personnes ci-après mentionnées, et elles leur viendront immédiatement en aide:

ANTONIO VIEIRA, président, à l'encoignure Dauphine et Bourgogne.
ANTONIO R. BORGES, premier vice-président, au pied de la rue Jackson, Lafayette.
LUIZ MACHADO, second vice président, à l'encoignure Dauphine et St-Pierre.
ALEX. FERREIRA, trésorier, à l'encoignure Canal et Magazine.
JOSÉ RIBEIRO DA SILVA, collecteur, à l'encoignure Française et Grands-Hommes.
ESTANISLAU CAGNEAS, à l'encoignure Ursulines et Gallatin.
BERNARD GONZALEZ, à l'encoignure Ursulines et Gallatin.
JOZÉ DIAS, au dépôt du chemin de fer du lac Pontchartrain.
MATHIAS ARA, No 68, rue Mandeville.
EDMOND GARCIA, No 34, rue Magazine.
MANUEL J. DAVILLA, No 61, rue Poydras.
GIOVANNI BOICH, No 113, rue de la Vieille-Levée.
VICENCIO CAMUGLI, No 76, rue Amour.
MANUEL FRANCISCO DE SOUZA, au pied de la rue du Canal.
FEDERICO PICCHI, No 184, rue Bourbon.
ANTONIO VIEIRA, président.
N.-O., 7 septembre 1853. 7 sep

COLLEGE DE LA LOUISIANE
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques au siège de l'ancien Collège Jefferson.

PRESIDENT:—LOUIS DUFAU.
VICE-PRESIDENT:—C. C. BISBEE, A. M.

CONVAINCU, après une longue et sérieuse expérience, qu'il est à peu près impossible d'obtenir dans un collège composé d'externes les mêmes résultats qu'on obtient avec des pensionnaires, éloignés des distractions et de la dissipation d'une grande ville,—craignant d'ailleurs pour quelques-uns de ses élèves et de ses professeurs l'effet désastreux de la ville à certaines époques de l'année, ayant enfin par l'ancien Collège Jefferson, ainsi que par les offres avantageuses qui lui ont été faites par plusieurs habitans de la campagne, le Président du collège s'est décidé à transporter son établissement à la paroisse St Jacques.

L'ouverture des classes a eu lieu le 1er septembre. Les parents et tuteurs qui auraient des élèves à envoyer au collège sont informés qu'ils trouveront à la Nouvelle-Orléans, un agent qui se chargera de les conduire.

Le Président du collège ose espérer que le public lui continuera le bienveillant patronage des familles de la Louisiane.

CONDITIONS.
PRIX DE LA PENSION: $60 PAR TRIMESTRE.
Raccommodage et Blanchissage, $5.
Les livres de classe seront fournis par le Collège au prix coûtant.

TROUSSEAU:

12 chemises en coton.	1 ou 2 manteaux, 6 ou 4 douze de bas, 3 de large
6 mouchoirs de poche.	6 cravates.
12 paires de chaussettes.	6 serviettes.
6 serviettes de toilette.	3 paires de draps de lit.
3 serviettes pour la [illegible]	1 couverture.
3 habillements complets pour l'été.	2 couvertures de laine.
3 do pour l'hiver.	
1 paire de souliers.	Ces derniers objets seront fournis par l'établissement à ceux qui n'en apporteront pas.
1 paire de bottes.	
1 couteau, 1 fourchette, 1 cuiller d'argent.	

Tous les différens articles devront porter en toutes lettres le nom de l'élève.

[illegible]

A VENDRE [illegible]

[illegible] Les $1,500,000 de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

GENIEVRE—3 dragues Gambrinus [illegible] Wurtemberg, à vendre par [illegible] THOMAS.

FABRIQUE DE CHAUSSURES.
Vente en gros et en détail.
Encoignure Royale et Douane.

[illegible] On expédie aussi bien commandes du Nord et de France.

CHEMISES FRANCAISES.
25, Rue de Chartres.

A VENDRE à très bas prix, pour clore une consignation:
100 douzaines CHEMISES françaises différentes qualités et dernière mode,
LASAY & LECANU.

CHAMPAGNE—[illegible] paniers Comte de Montebello, qualité [illegible], en débarquement du navire Wurtemberg, [illegible]
J. B. PREAU & Co., 21 & 23, rue Gravier

FRUITS—[illegible] fruits au jus, nouvelle récolte, [illegible]
J. B. PREAU & Co., 21 & 23, rue Gravier

COGNAC immédiatement [illegible]
J. B. PREAU & Co., 21 & 23, rue Gravier

VIN ROUGE.—10 barriques vin vieux, en débarquement du navire Bella Cubana, venant de Bordeaux, et à vendre par J. B. PREAU & Co., 21 et 23, rue Gravier.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. Arago reste chargé de ma procuration, et en cette qualité pourra me représenter par acte pour procéder à l'[illegible] notaire public.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1853.
E. PIFFET.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis que nous offrons à vendre à des prix excessivement réduits, tels que:
Tapis de velours,
Tapis de Bruxelles,
Tapis de Flandres, tout à fait nouveaux.
Tapis de 3 plis.
Tapis de laine en chenille et [illegible]. Un grand et bel assortiment de [illegible]
[illegible]
CHITTENDEN & DAMERON, 64, rue de Chartres, 27 Douane

VINS DE BORDEAUX, &c.—60 barriques vin bon ordinaire,
10 barriques vin pour familles,
20 barils vin blanc Sauterne Barsac,
30 barils bouchons pointus,
en débarquement de la barque Jean Louis, à vendre par A. DELAMARRE, 5, rue Bienville.

Demande de 30 jeunes nègres.

On demande 30 jeunes nègres pour [illegible]
J. T. HATCHER, 200, rue Gravier.

CAVELIER & MAXENT.
Rue Royale, No. 168.

PREVIENNENT leurs amis et le public qu'ils ont [illegible] de C. C. Henri Brice, La Mission, [illegible]

VINAIGRE.—En débarquement du navire Thos. Wright, venant de Bordeaux:
50 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par CAVELIER & MAXENT, No 168, rue Royale.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Thos. Wright, de Bordeaux:
24 barriques vin rouge, à vendre par CAVELIER & MAXENT, No 168, rue Royale.

EN débarquement du brick Martin Fre [illegible] de Bordeaux:
[illegible] PAUL [illegible]

RECU par les derniers arrivages [illegible]
[illegible] & BARRAT, 28, rue des Magasins

[illegible] & BARRAT, 28, rue des Magasins

RECU un grand assortiment de [illegible] 26, rue des Magasins

[illegible]